

COMMUNE DE FONTAINE SOUS PREAUX

CONSEIL MUNICIPAL DU 26 JANVIER 2024

Date de convocation : 22 janvier 2024

Membres en exercice : 15
Membres présents : 10

Bruno CARLIER, Dominique CHAMBON, Astrid CONSTANTIN, Francis DEBREY, Emmanuel DEMOUGE, Jean GOUVERNEUR, Linda GUITTET, Nadine LECOMTE, Karine MAUREY, Laurent SUBLARD formant la majorité des membres en exercice.

Membres excusés : Victoire DUFRESNE (avec pouvoir donné à Jean GOUVERNEUR), Antoine FORGAR (avec pouvoir donné à Linda GUITTET), Evelyne HUROT (avec pouvoir donné à Nadine LECOMTE), Anne LANGARD (sans pouvoir), Philippe RUMINY (sans pouvoir).

Membres votants : 10
Membres représentés : 3

Présidence : Francis DEBREY
Secrétaire : Nadine LECOMTE

OBJET : ACTUALISATION DU TARIF DE LA VENTE DE BOIS AUX HABITANTS

L'entretien de l'espace forestier communal permet de disposer épisodiquement de quelques stères de bois coupé résultant des travaux : nettoyage, élagage, coupe de sujets dangereux ou morts.

Par délibération du 22 mars 2019, le conseil municipal avait décidé de mettre en vente aux habitants de la commune ce stock de bois débité et non-fendu au prix de 25 euros le stère.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- D'annuler la délibération du 22 mars 2019 fixant le prix du stère de bois à 25 euros,
- D'augmenter le tarif à 35 euros le stère à compter du 1^{er} février 2024.

La livraison est effectuée par nos soins aux seuls habitants de la commune dans la limite de 4 stères par an et par foyer.

POUR EXTRAIT CONFORME, LE MAIRE.





Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET DE LA SEINE-MARITIME

A ETABLIR EN DOUBLE
 EXEMPLAIRE

**BORDEREAU DE DEPOT DE DOCUMENTS
 VALANT ACCUSE DE RECEPTION ***

COLLECTIVITE COMMUNE DE FONTAINE-SOUS-PREAUX PLACE DE LA REPUBLIQUE 76160 FONTAINE-SOUS-PREAUX	DATE ENVOI : 23/01/2024
--	-------------------------

Désignation des pièces : objet	Référence de l'acte (n° délib ou AR, DC, CO ... + N° + Date)	Observations éventuelles de pré-contrôle de légalité
Autorisation relative aux dépenses d'investissement avant le vote du budget primitif 2024	Délibération n° 2024/01	
Dépenses Fêtes et Cérémonies à imputer au compte 623	Délibération n° 2024/02	
Taux d'imposition de Fiscalité Directe Locale	Délibération n° 2024/03	
Subvention au Club de la Claire Fontaine 2024	Délibération n° 2024/04	
Attribution de chèques cadeaux aux agents communaux à l'occasion de Noël	Délibération n° 2024/05	
Actualisation du tarif de la vente de bois aux habitants	Délibération n° 2024/06	
Convention de mise à disposition de matériel par la commune de Saint-Martin-du-Vivier	Délibération n° 2024/07	

CACHET DE LA COLLECTIVITE ET SIGNATURE :

le secrétaire

CACHET DE RECEPTION DE LA PREFECTURE :

BUREAU DU COURRIER

07 FEV. 2024

**PREFECTURE
 DE LA SEINE-MARITIME**

** seuls les documents répondant à l'obligation de transmission doivent être communiqués à la préfecture*